Nations Unies A/66/PV.117

# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

**117**e séance plénière
Jeudi 21 juin 2012, à 10 heures
New York

*Président* : M. Al-Nasser . . . . . (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Thompson (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15*

**Rapports de la Cinquième Commission**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 129, 131, 132, 134, 141, 146 à 152, 154 à 161 et 163 à 165 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Noel González Segura, du Mexique, de bien vouloir présenter, en une seule intervention, les rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée générale est saisie.

**M. González Segura** (Mexique), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Au cours de la deuxième partie de la reprise de la soixante-sixième session, qui s'est déroulée du 7 au 31 mai et le 12 juin 2012, la Cinquième Commission a tenu huit séances plénières et plusieurs séries de consultations et de consultations officieuses.

Conformément à la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des questions liées au financement des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes. La Commission a examiné le financement de 18 missions de maintien de la paix, ainsi que des questions connexes et autres.

Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le fait que les rapports A/66/540/Add.2, A/66/746/Add.1 et A/66/544/Add.1 ont déjà été examinés par l'Assemblée générale à ses 108e et 112e séances plénières le 16 mai et le 4 juin et que les documents A/66/PV.108 et A/66/PV.112 rendent compte de leur examen.

S'agissant du point 129 de l'ordre du jour intitulé « Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/66/843, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 131 de l'ordre du jour intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/66/626/Add.1, la Commission recommande à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-38426 (F)



Merci de recycler

l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 134 de l'ordre du jour intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 », aux paragraphes 13 et 14 de son rapport publié sous la cote A/66/637/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution et un projet de décision que la Commission a adoptés sans les mettre aux voix.

S'agissant du point 141 de l'ordre du jour intitulé « Régime commun des Nations Unies », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/66/644/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans le mettre aux voix.

S'agissant du point 146 de l'ordre du jour intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/66/834, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les trois projets de résolution suivants : le projet de résolution I intitulé « Questions transversales »; le projet de résolution II intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; et le projet de résolution III intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) », que la Commission a adoptés sans les mettre aux voix.

S'agissant des projets de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée qu'à l'exception du point 160 b) de l'ordre du jour intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Commission a adopté tous les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points de l'ordre du jour suivants : le point 147 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei », publié sous la cote A/66/632/Add.1.; point 148, « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad », publié sous la cote A/66/841; point 149, « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire », publié sous la cote A/66/633/Add.1; point 150, « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre », publié sous la cote A/66/835; points 151 et 152, « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo » et « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo », publié sous la cote A/66/584/Add.1; point 154, « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste », publié sous la cote A/65/839; point 155, « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée », publié sous la cote A/66/842; point 156, « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie », publié sous la cote A/66/832; point 157, « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti », publié sous la cote A/66/846; point 158, « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », publié sous la cote A/66/845; point 159, « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria », publié sous la cote A/66/838; point 160 a), « Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement », publié sous la cote A/66/840; point 161, « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud », publié sous la cote A/66/634/Add.1; point 163, « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental », publié sous la cote A/66/836; point 164, « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour », publié sous la cote A/66/837; et point 165, « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité », publié sous la cote A/66/844.

En ce qui concerne le point 160 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/66/833. La Commission a examiné le projet de résolution tel qu'amendé et a décidé, au terme d'un seul vote enregistré, de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 13 du dispositif. Au paragraphe 13 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution tel qu'amendé, pris dans son ensemble, ainsi que la Commission l'a elle-même adopté par un vote enregistré.

Enfin, au titre du point 132 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », au paragraphe 5 de son rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un

projet de décision relatif aux questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure. Cette proposition a été adoptée sans vote par la Commission.

Avant de conclure, je voudrais remercier de nouveau les délégations de leur esprit de coopération dans la conduite des travaux de la Commission. Les États Membres ont travaillé dur pour démontrer leur volonté de se mettre d'accord sur des points difficiles sur le plan technique et politique. Je tiens également à remercier les délégations de leur engagement et de leur appui sans réserve aux activités de maintien de la paix de l'Organisation.

Au nom de toutes les délégations, je voudrais également remercier le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Tommo Monthe du Cameroun. Son dynamisme et sa sagesse ont considérablement contribué aux résultats positifs que nous avons obtenus. Je tiens en outre à remercier mes collègues du Bureau, M^me^ Mariam Saif Abdulla Al-Shamisi des Émirats arabes unis, M^me^ Jelena Plakalović de la Serbie et M. Paul Ballantyne de la Nouvelle-Zélande. Ils ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement constants à l'égard des travaux de la Commission. Je voudrais aussi saluer le dévouement et l'efficacité de toute l'équipe du secrétariat de la Cinquième Commission, dirigée par M^me^ Sharon Van Buerle. Je tiens par ailleurs à remercier nos collègues qui quittent la Commission pour occuper d'autres fonctions, et je leur souhaite plein succès.

Enfin, je voudrais ajouter que le travail de la Cinquième Commission est certes difficile, mais qu'il en vaut la peine, surtout lorsqu'il se traduit par une amélioration des procédures de l'Organisation et par la mise à disposition des fonds nécessaires pour que l'Organisation s'acquitte de ses mandats, afin de renforcer son importance et sa pertinence en tant que première instance mondiale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Cinquième Commission.

Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Puis-je rappeler aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

> « Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder, pour la prise de décision, de la même manière qu'en Commission, sauf notification contraire préalable. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous pourrons adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans être mises aux voix à la Cinquième Commission.

**Point 129 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/843)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/240 B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

**Point 131 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/626/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/232 B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 131 de l'ordre du jour.

**Point 134 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/637/Add.2)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 14 du même rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution et le projet de décision.

Le projet de résolution est intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/258 B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de décision est intitulé « Subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 134 de l'ordre du jour.

**Point 141 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Régime commun des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/644/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Régime commun des Nations Unies ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/263).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 141 de l'ordre du jour.

**Point 146 de l'ordre du jour**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/834)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I, II et III.

Le projet de résolution I est intitulé « Questions transversales ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté* (résolution 66/264).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté* (résolution 66/265).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté* (résolution 66/266).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 de l'ordre du jour.

**Point 147 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/632/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/241 B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 147 de l'ordre du jour.

**Point 148 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/841)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/267).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

**Point 149 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/633/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/242 B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 de l'ordre du jour.

**Point 150 de l'ordre du jour**

**Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/835)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/268).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 150 de l'ordre du jour.

**Points 151 et 152 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

**Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/584/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/269).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 151 et 152 de l'ordre du jour.

**Point 154 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/839)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/270).

**Le Président par intérim** (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 154 de l'ordre du jour.

**Point 155 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/842)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/271).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 155 de l'ordre du jour.

**Point 156 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/832)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/272).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 156 de l'ordre du jour.

**Point 157 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/846)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/273).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

**Point 158 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/845)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/274)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 158 de l'ordre du jour.

**Point 159 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/838)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/275)

**Le Président par intérim** (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 159 de l'ordre du jour.

**Point 160 de l'ordre du jour**

**Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient**

**a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/840)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/276)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 160 a) de l'ordre du jour.

**b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/833)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution

recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban ». Un vote séparé est demandé sur le quatrième alinéa et sur les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution.

Je vais maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution sur lesquels un vote séparé a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre* :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent* :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

*Par 97 voix contre 3, avec 49 abstentions, le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 13 du projet de résolution sont maintenus.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Vincent-

et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre* :
Canada, États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent* :
Néant

*Par 145 voix contre 3, le projet de résolution est adopté* (résolution 66/277).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui va expliquer son vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

**M. Ayzouki** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation a rallié le consensus sur l'adoption de la résolution 66/276 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et a voté pour la résolution 66/277 sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Notre position repose sur la constance de notre appui au principe selon lequel la responsabilité du financement de ces deux forces revient à Israël, agresseur et puissance occupante, qui est la raison initiale de leur mise en place. Notre position est conforme aux principes de base qui figurent dans la résolution 1874 (2009) (S-IV) du 27 juin 1963.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 160 b) de l'ordre du jour.

**Point 161 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/634/Add.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/243B).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 161 l'ordre du jour.

**Point 163 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/836)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/278).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 163 de l'ordre du jour.

**Point 164 de l'ordre du jour**

**Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/837)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/279).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle

de son examen du point 164 de l'ordre du jour.

**Point 165 de l'ordre du jour**

**Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/844)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 66/280).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Juul-Nyholm** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union européenne.

Même si les États membres de l'Union européenne se félicitent de la conclusion d'un accord sur le financement du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour les 12 prochains mois, nous voudrions souligner notre position de principe en ce qui concerne le remboursement des dépenses relatives aux contingents. Les 27 États membres de l'Union européenne sont fermement convaincus que, par principe, il ne saurait y avoir d'effet rétroactif pour le remboursement des dépenses liées aux contingents et au matériel leur appartenant avant l'intégration effective de ces contingents sous le commandement de l'Union africaine. Dans le cas précis de l'AMISOM, aucun paiement ne devrait donc être effectué avant la date de la signature d'un mémorandum d'accord entre l'Union africaine et le pays fournisseur de contingents concerné. En outre, nous estimons qu'il conviendrait de vérifier le nombre des effectifs avant d'effectuer les paiements.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 165 de l'ordre du jour.

**Point 132 de l'ordre du jour** (*suite*)

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/66/638/Add.2)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 5 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 132 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier M. Michel Tommo Monthe, Représentant permanent du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Cinquième Commission, les membres du Bureau et les représentants pour l'excellent travail qu'ils ont accompli.

L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle était saisie.

*La séance est levée à 10 h 55.*